

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 27 juin 2024

Relevé de décisions

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux, commune de Belmont-Tramonet, sous la présidence de M. Guy DUMOLLARD, Président.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 18

Date de la convocation : 20/06/2024

Nombre de délégués présents : 17

Votants : 16

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy DUMOLLARD, François MOIROUD, Virginie GIROD, Martine GOJON, Laurence BOIRON et Patrick MILLION-BRODAZ	
Communauté de communes Val Guiers	Paul REGALLET, Georges CAGNIN, Yves BERTHIER, Jean-Claude PARAVY, Jean-Pierre DREVET SANTIQUÉ	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Thomas ILBERT, Christophe VEUILLET, Marie-Lise MARCHAIS et Pascal ZUCCHERO	Monika WDOWIAK

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Daniel TAIN,

Excusés : Myriam FERRARI, Marie-Christine BAILET, Yves ARGOUD, Philippe PERSON et Nicolas VERGUET

Préalable : Le compte rendu du Comité syndical du 28 mars 2024 est validé.

Le Président ouvre la séance en demandant l'ajout d'une délibération, qui est accordé et donne la parole à Bénédicte Michard, chargée de mission LEADER, pour un point d'actualité Leader Entre Lacs et Montagnes.

1- Actualités

- **Leader : Rappel des premiers Appels à Projets Centre bourg : 17 projets sélectionnés dont 3 sur l'APS :** (Création d'un local jeunes à Pont de Beauvoisin, Création d'un jardin intergénérationnel à Novalaise et Aménagement d'espaces favorisant la mobilité douce à St Genix les villages)

✓ **Présentation des 5 nouveaux appels à projets** sélectionnés et programmés début juin (Annexe 1).

Rappel : concerne toutes les communes du territoire, à destination des porteurs de projets privés et publics.

Objectif pour les communes de relayer l'information sur le territoire afin d'émarger et d'être accompagnés par la chargée de mission sur ces nouveaux dispositifs leader.

En réponse à la question du Vice-président Georges Cagnin sur les origines de création des appels à projets, il est rappelé les phases de montage du dispositif : phase de candidature et diagnostic, élaboration des fiches actions qui déclinent la stratégie puis validation en comité de programmation.

- **Rapport d'activité :** présentation du bilan 2023 Il est remis et présenté en séance par la directrice du SMAPS, Armelle Devinant avec un rappel des faits marquants et un bilan sur l'ensemble des thématiques avec les perspectives 2024. Il sera diffusé à toutes les communes en version papier et à l'ensemble des conseillers communautaires par mail. Il est également consultable sur le site internet du SMAPS.

2- Délibérations

- **Budget : Le Président présente les 3 points nécessitant la décision modificative :**

✓ Suite à la délibération numéro « CS02_01_28032024 » relative au vote du budget, il a été constaté que le **résultat d'investissement** n'avait pas été repris correctement. Afin de corriger cette anomalie, il est décidé d'augmenter le chapitre 001 de 33 976,00 € correspondant à la différence entre le résultat d'investissement qui

aurait dû être affecté - soit 192 517,02 € - au lieu de 158 541,02 € repris initialement. Il convient de passer l'écriture suivante :

✓ Désignation – Section Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				33 976,00 €

Cette écriture a pour incidence d'augmenter le suréquilibre en section d'investissement.

✓ Approvisionner le chapitre 67 - Dans le cadre de la convention ACTEE MERISIER une subvention du FNCCR d'un montant de 18 196,88 € a été versée en décembre 2023. Cette opération relevant des opérations pour compte de tiers implique d'annuler le titre n°164 émis sur l'exercice antérieur. Pour cela il convient d'augmenter la dépense au compte 673 d'un montant de 18 196,88 € et d'équilibrer cette écriture en recette au compte 458204 du même montant. Cette dernière écriture en recette ne nécessite pas de contrepartie car celle-ci, versée en 2023, a été prévue au BP sur la ligne « reversement subvention communes (ACTEE-MERISIER) » et a été réglée en investissement après le vote du BP.

Désignation- Section fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Chapitre 67 (compte 673)		18 196,88 €		15 000,00 € (culture) 3 196,88 € (Alcotra Socialab)*
Chapitre 74 (compte 74758)				Correction apportée, voir ci-dessous Socialab

Désignation – Section investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Chapitre 458204 (compte 458204)				18 196,00€

✓ Intégration du solde d'ALCOTRA /Région sur le projet Piter /SOCIALAB dont le montant n'était pas connu au moment du vote du BP. Le versement du solde par la Région s'élève à 549 509,14 €. Cette somme doit être inscrite au BP 2024 et régularisée selon l'écriture suivante, cela pour permettre les reversements en dépenses aux partenaires :

Désignation – Section Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (compte 657358)		539 593,61€		
Chapitre 011 – Charges à caractère général (compte 611)		6 718.65 € (Solde Smaps Socialab)		
Chapitre 74 – Dotations et participations (74771)				546 312.26 € *Correction apportée, voir ci-dessus

Le Vice-président, Georges Cagnin, intervient sur le déséquilibre portant sur deux écritures dans le projet de délibération. Après échange, il est demandé d'équilibrer les écritures en lien avec le Trésorier public afin de corriger la délibération ; ce qui a été fait ci-dessus.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable sur cette DM, sous réserve de correction des écritures et validation du trésorier public.

- **Ressources Humaines** : Le Président présente les 4 délibérations relatives au CDG73 suite au passage et retour favorable du Comité Technique du Centre de Gestion 73 :
- ✓ **Prévoyance** :
 - Permet de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier aux agents d'une participation financière à la protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».
 - De mandater le CDG73 pour mener la procédure de mise en concurrence.
 - De prendre acte que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG73 après nouvelle délibération du Smaps.
- ✓ **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** : Suite à l'avis du Comité technique du CDG73, il est proposé de délibérer sur cette prime et de la mettre en œuvre dans la foulée.
- ✓ **Modification des modalités de mise en œuvre du Compte épargne temps CET** : Suite à l'avis du CST du CDG73, il est proposé de délibérer sur l'intégration dans le CET d'heures de récupérations dans la limite d'une semaine horaire de travail par agent, au prorata du temps de travail de l'agent, et dans la limite du plafond total du CET.
- ✓ **Renouvellement de la convention de mutualisation entre le SMAPS et la CCVG.**
Le Président présente la convention de mutualisation des services RH prise entre le SMAPS et la Communauté de Communes Val Guiers afin de renouveler celle-ci dans les mêmes conditions que la précédente pour 3 ans (2024-2026).
Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable sur ces 4 délibérations.

3- Questions diverses

- **Informations sur les décisions prises en Bureau syndical depuis le 28 mars** : 23 avril, 21 mai, 12 juin

Bureau du 23/04

- **TEPOS/COT** : 4 délibérations
- **Deux demandes de subventions au Fonds vert** :
 - **Sur l'axe ingénierie pour le poste de chargé de mission** pour assurer l'animation et la coordination de la politique transition du territoire sur 3 ans (novembre 2024-octobre 2027) : Le financement du poste de chef de projet transition arrive à son terme en octobre 2024. L'Etat ayant renouvelé l'enveloppe Fonds Vert, il est proposé de solliciter une subvention de 108 000 € pour financer le poste sur les 3 prochaines années. Les financements ainsi obtenus permettront d'affecter davantage du COT sur des actions
Les membres du Bureau valident ce projet à l'unanimité
 - **Sur l'axe ingénierie pour le financement de la prestation d'accompagnement des communes** du territoire dans leurs plans d'actions de transition (avril 2024, avril 2027) :
Financement d'une prestation d'accompagnement des communes pour la transition du patrimoine public. Les communes ont besoin d'expertise pour mener à bien des projets de rénovation de bâtiment public et d'énergies renouvelables. Afin de les soutenir tout au long de leurs projets, il est proposé de déposer une demande de subvention de 35 280 € au Fonds Vert, afin de financer une prestation d'accompagnement des communes.
Les membres du Bureau valident ce projet à l'unanimité
- **Prestation d'accompagnement des Communes** dans leurs projets sur le patrimoine public : résultat de la consultation pour un marché public de 3 ans.
Une consultation a été réalisée pour accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique et d'énergies renouvelables (rédaction cahier des charges, plan de financement, aide au choix des entreprises...) : 18 accompagnements sur 3 ans sont fléchés.
Le Président propose de retenir l'ASDER, pour un montant de 44 100 euros TTC pour la prestation de 3 ans.
Les membres du Bureau valident ce projet à l'unanimité sauf 1 abstention
- **Convention 2024 avec l'ASDER pour l'animation sur les énergies renouvelables** :
Il est proposé de renouveler la convention ASDER, composée de deux volets : "accompagnement des ménages à la rénovation de leur logement" & "réalisation d'études d'opportunité pour les collectivités" avec une participation de 2 500 € pour l'aide aux communes.
Les membres du Bureau valident ce projet à l'unanimité sauf 1 abstention.
- **CDG73** : Renouvellement des conventions
 - **Convention d'adhésion au service intérim du centre de gestion de la Savoie** : renouvellement pour 2024-2026

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. L'adhésion est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui signe la convention à avoir recours au service intérim du Cdg 73. **Les membres du Bureau valident ce projet à l'unanimité**

- **Convention de participation sur le risque « prévoyance » / rePASSE CE JOUR AU COMITE SYNDICAL POUR ETRE AU BON NIVEAU DE DECISION**
Monsieur le Président rappelle l'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 et portant réforme de la protection sociale du Centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation sur le risque « Prévoyance ». 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux. Cet accord, issu d'un consensus inédit entre les associations d'employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives, prévoit de nouvelles orientations en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux en matière de « Prévoyance », avec notamment :
 - 1-la mise en place par les employeurs territoriaux d'accords collectifs avec adhésion obligatoire des agents au 1^{er} janvier 2025,
 - 2-la prise en charge par les employeurs territoriaux de 50% de la cotisation « Prévoyance » des agents sur les garanties incapacité et invalidité. Une consultation en vue de la conclusion d'une nouvelle convention de participation sur le risque « Prévoyance » au 1er janvier 2027.
 Il est précisé que le mandat donné par le Syndicat Mixte au Cdg73, après avis du comité social compétent, vaut pour les deux alternatives précitées.
Les membres du Bureau valident ce projet à l'unanimité

➤ **Culture : Régularisation relative aux événements 2024**

- **« En Avant le Printemps ! »**

Il s'agit de formaliser les demandes de financement auprès de la DRAC, du Département et des EPCI

Afin d'assurer la mise en œuvre et la réalisation de l'édition 2024 de cet événement. Le plan de financement se traduit comme suit :

Intitulé	Coût prévisionnel	Drac / CTEAC	Contrat Départemental Savoie	EPCI	SMAPS
« En Avant le Printemps ! » édition 2024	42 500 € TTC	13 800 €	5 000 €	15 000 €	8700 €

Les membres du Bureau valident ce projet à l'unanimité

- **« En Avant Pays le Livre ! »**

Il s'agit de formaliser les demandes de financements auprès de de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie (via le Contrat départemental), du Conseil Savoie Mont-Blanc (via Savoie Biblio) et des contributions des Communautés de communes. Afin d'assurer la mise en œuvre et la réalisation de l'édition 2024, le plan de financement se traduit comme suit :

Intitulé	Coût prévisionnel réactualisé	Région AURA	Contrat Départemental de la Savoie	Conseil Savoie Mont-Blanc - Savoie Biblio	Auto financements (EPCI, SMAPS)
« En Avant-Pays, le livre ! » édition 2024	15 000 €	4 000 €	2 000 €	4 500 €	4 500 €

- **PITER + Graies Clima Lab : retour sur la réunion qui a eu lieu avec les élus au Département le 11 avril. Un point est fait par la Vice-présidente sur les ateliers qui ont eu lieu. Un regret : il est remonté beaucoup d'information et un manque d'éléments concrets sur les thématiques proposées.**

Il est demandé de préciser sur quel axe le SMAPS souhaite s'inscrire avant le 30 avril :

- Axe 1 Transition territoriale - maîtrise d'ouvrage publique (chef de file Cœur de Savoie),
- Axe2 Transition citoyenneté (chef de file Grand paradis), volet jeunesse (outils types malles pédagogiques...)
- Axe 3 Transition des entreprises - maîtrise d'ouvrage privé.

Après échange, les membres du Bureau décident à l'unanimité de s'engager sur les axes 1 et 2, avec un engagement plus modeste sur l'axe 2.

Bureau du 21/05

- **Culture : nouvelle convention triennale sur les Parcours artistiques**

Le Département propose une nouvelle convention de 3 ans sur les Parcours artistiques dans le cadre de leur Schéma départemental. Après une co construction, les évolutions principales proposées sont les suivantes :

- Regroupement des axes 2 avec l'axe 3 (pratiques collectives et formation diplômante)
- L'axe 1 cible uniquement les écoles (autres publics concernés par les dispositifs complémentaires type CTEAC, CAC, artistes au collège, Pass culture...)
- Axe 2 : nouveau calcul de la subvention annuelle dédiée aux opérateurs, au prorata de leurs effectifs sur N-1
- Attribution d'une partie de l'enveloppe à la coordination, dédiée à chacun des opérateurs
- Montage des projets à l'échelle d'une école et non plus par classe
- Minimum 6h par projet
- Sollicitation d'autres financements seulement pour les plus gros projets

Les enveloppes budgétaires restent les mêmes que précédemment, tant de la part du Département que des partenaires (CCVal Guiers, CCLac d'Aiguebelette, CCYenne, SI des Sports des Echelles)

Les opérateurs des parcours restent les mêmes.

Une attention particulière est sollicitée sur la communication et sur les évaluations, bilans.

Les membres du Bureau syndical valident cette délibération, à l'unanimité

- **Habitat :**
 - **OPAH** : ajustement de l'objectif sur les Copropriétés, **voir actualités**
Compte tenu du fait que l'objectif sur les Copropriété est déjà atteint, une réflexion est en cours entre l'ANAH et le Smaps pour revoir l'objectif et le dispositif. Un avenant sera probablement proposé. Etude en cours.
 - **SPPEH – SPRH (Service public de la Rénovation de l'Habitat)** : Renouvellement de la convention
Il est proposé le renouvellement de la convention entre l'ASDER et le SMAPS pour la mise en œuvre du SPRH sur 2024 qui sera encore une année de transition. En effet, les dispositifs évoluent et ne sont pas encore totalement arrêtés.
Des présentations en EPCI sont proposées en mai/juin pour proposer la nouvelle convention triennale 2024-2027 avec un mode de financement similaire à l'actuel : 0,5 € / habitant.
Montant de la participation au maintien du service à l'échelle de la Savoie : 12 735 € (part APS)
Pour mémoire interventions sur le territoire :

- 3 permanences par mois
- 10 accompagnements personnalisés
- 2 évènements
- Appui à la communication

Les membres du Bureau syndical valident cette délibération sur le SPPEH, à l'unanimité

- **SCOT** : avis suite au Comité SCOT du 15 mai sur **les PLU de Pont de Beauvoisin et Gerbaix**
Pour les 2 PLU, il est mentionné les difficultés rencontrées avec les Bureaux d'études et la durée de traitement pour aboutir qui ont complexifié la démarche.
Pont de Beauvoisin :
P Zucchero demande que les réserves et observations à intégrer soit spécifiquement celles qui relèvent du SCOT.
G Dumollard et G Cagnin soulignent que les thématiques de l'eau et l'assainissement sont également des enjeux majeurs pour le territoire et que leur prise en considération dans les réserves ou observations dans les avis contribuent à améliorer leur prise en compte.
Ainsi avec l'accord du Bureau, l'observation relative aux risques est supprimée.
Avis positif avec : 6 réserves à lever et 3 observations à prendre en compte

Gerbaix : Sur ce dossier, Christophe Veuillet quitte la séance.
Avis positif avec : 6 réserves à lever et 5 observations à prendre en compte.
Les membres du Bureau syndical valident ces deux délibérations, à l'unanimité

- **Modeos** : renouvellement de la convention triennale (2024-2026).
Afin de pouvoir disposer de cet outil, porté par AGATE, il est proposé de poursuivre la coopération sur l'outil Modeos, notamment en lien avec les différents projets sur la mobilité en APS : co voiturage, transport à la demande, etc...
Les données de l'enquête déplacement ont été intégrées dans cet outil.
Il est proposé de renouveler la convention pour les 3 ans à venir. La participation du SMAPS s'élève à **9 % du total, soit 510 € en 2024**.
Il est demandé par la VP aux mobilités de voir les possibilités d'utilisation de cet outil par les communes.
Clé de répartition entre EPCI Copropriétaires

	Pop. INSEE 2018	% participation
Cœur de Savoie	37 987	13%
Grand Chambéry	139 572	50%
Grand Lac	77513	28%
SMAPS	25 970	9%
Total Population MODEOS	281 042	100%

Les membres du Bureau syndical valident cette délibération, à l'unanimité

- **Mobilité** : demande de subvention au Contrat départemental
La Vice-Présidente présente la demande de financement relative à l'aide au poste Mobilité.
Le financement du poste de chargé de mission Mobilité attribué par AMICI en 2024 dépend des réalisations à concrétiser dans le cadre du programme Alcotra – Amici et présente un risque en termes de délais de réalisation et donc de paiement. Aussi, afin de sécuriser le financement du poste sur l'année 2024 et d'assurer les missions de coordination et de déploiement de la politique cyclable et stratégie de covoiturage, il est proposé de délibérer sur le dépôt d'une demande d'aide financière au Contrat Départemental pour un montant de 10 000 €.
Le plan de financement est le suivant :
Coût de l'action TTC : 48 700€
Calendrier de réalisation de l'action : juillet 2024 à juillet 2025
Montant de la subvention demandée au CD73 : 10 000€
Les membres du Bureau syndical valident cette délibération, à l'unanimité

Bureau du 12/06

- **Tepos** : Défi économies d'énergies et d'eau entre les habitants
Objectifs : économie d'énergie, mobilisation des habitants sur la période hivernale (décembre à avril) avec mise en place d'une plateforme de suivi.
Plan de financement, 25 000€ avec un cofinancement départemental de 9000€ (30%) + leader 15 000 (50 %) via l'appel à projet + autofinancement du SMAPS à hauteur de 6000 €
Panel ciblé : 50 familles
Les membres du Bureau syndical valident cette délibération, à l'unanimité

- **Réunion des 3 Bureaux** : 28 juin à 14h30 au SMAPS

Thèmes :

- 1- **Mobilité + SERM**
- 2- **SCOT et perspectives**

Questions diverses :

En réponse à la question de Thomas Ilbert, Maire d'Attignat-Oncin, sur le bilan d'artificialisation à réaliser dans chaque commune avant le 22 août, le Président indique que les communes pourront être accompagnées par le Smaps et que le sujet sera évoqué lors de la réunion des 3 Bureaux. Cette proposition fera l'objet d'un courrier du Smaps aux Communes.

Une note sur la conjoncture économique est transmise aux élus ainsi que le rapport d'activité du SMAPS 2023.

Prochaine réunion du Comité syndical : 04 septembre à 18h30 au SMAPS (ce comité sera précédé d'un Bureau Syndical à 16h30)


**avantpays
savoyard**
Syndicat mixte
Avant-Pays Savoyard
Parc d'activités Val Guiers
73330 BELMONT TRAMONET
Tél. 04 76 37 21 54 - Fax 04 76 37 21 60

**Le Président
Guy DUMOLLARD**



Appel à Projet : Favoriser l'emploi local en soutenant les services à la population, les commerces de proximité et les TPE

ENJEUX :

Créer et maintenir de l'emploi non délocalisable, lié aux besoins du territoire
Améliorer l'attractivité du territoire en termes de services à la population

PORTEURS DE PROJET

Publics et privés

SUBVENTION LEADER

Entre 10 000€ et 30 000€ en fonction du porteur de projet et de la nature du projet

CRITERES DE SELECTION

- ✓ Effet sur l'emploi
- ✓ Amélioration/reprise/ création d'un service ou commerce
- ✓ Gestion durable des ressources/ressources locales/économie circulaire
- ✓ Lien social
- ✓ Public éloigné de l'emploi
- ✓ Projet atypique/multiforme

ZOOM sur :

L'Insertion par l'Activité Economique
L'économie circulaire
Les ressources locales



Exemples de projets :

Lieux d'accueil jeunesse/senior/intergénérationnel
Services d'aide à la personne
Tiers-lieux/espaces de coworking
Maison des associations/espaces de vie sociale
Création, développement, reprise de commerces de proximité, locaux commerciaux



GAL Auvergne
Rhône-Alpes
& ENTRE LACS
& MONTAGNES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



OUVERT JUSQU'AU

31/10/2024

Appel à Projet : Soutenir les commerces et services itinérants

ENJEUX :

Favoriser l'attractivité des zones rurales
Accompagner la vitalité du territoire en termes de services et commerces,
Expérimenter de nouvelles connexions entre les centres et leurs bassins de vie,
Renforcer les liens sociaux, y compris intergénérationnels.

PORTEURS DE PROJET

Publics et privés

SUBVENTION LEADER

Entre 15 000€ et 25 000€ en fonction du porteur de projet et de la nature du projet

CRITERES DE SELECTION

- ✓ Effet sur l'attractivité (public visé, service nouveau ou existant)
- ✓ Bonus public ciblé : éloigné physiquement ou socialement des services
- ✓ Lien social (animation vie locale, création de temps et lieux de rencontre)
- ✓ Effet sur l'emploi
- ✓ Rayonnement

Exemples de projets :

Acquisition et aménagement d'un bibliobus
Création d'une épicerie itinérante
Cinébus

Expérimentation de services publics/tiers-lieu itinérants

...

OUVERT JUSQU'AU

31/12/2024



GAL Auvergne
Rhône-Alpes
ENTRE LACS
& MONTAGNES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Appel à Projet : Renforcer les liens entre habitants et activités culturelles et artistiques

ENJEUX :

- Faciliter l'accès aux activités et offres culturelles
- Accompagner la vitalité du territoire en termes d'animation
- Renforcer les liens sociaux, y compris intergénérationnels

PORTEURS DE PROJET

Publics et privés

SUBVENTION LEADER

Entre 10 000€ et 25 000€ en fonction du porteur de projet et de la nature du projet

CRITERES DE SELECTION

- ✓ Publics éloignés / implication des publics/mediation
- ✓ Caractère nouveau et ambition culturelle
- ✓ Diffusion et intégration en territoire rural/lien patrimoine
- ✓ Hybridation/enrichissement mutuel/croisements thématiques



Exemples de projets :

- Diffusion culturelle en EHPAD, ESAT
- Programmation culturelle dans un tiers-lieu
- Festival itinérant en territoire rural
- Expositions, documentaires sonores ou visuels sur le patrimoine
- Résidences d'artistes

...



GAL Auvergne
Rhône-Alpes
**ENTRE LACS
& MONTAGNES**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



OUVERT JUSQU'AU
31/12/2024

Appel à Projet : Accompagner la transition et la résilience territoriale

ENJEUX :

Rendre le milieu rural et les citoyens acteurs de la transition écologique et sociale
Accompagner les évolutions et transitions sociétales, écologiques énergétiques et territoriales
Renforcer les liens sociaux, y compris intergénérationnels

PORTEURS DE PROJET

Publics et privés

SUBVENTION LEADER

25 000€

CRITERES DE SELECTION

- ✓ Réponse à un besoin/s'inscrit dans une stratégie
- ✓ Capacité de transformation des modes de vie (publics éloignés, montée en compétence, impact sur le monde de vie)
- ✓ Lien social
- ✓ Hybridation/enrichissement mutuel/croisements thématiques



Exemples de projets :

- Evènement autour de la lowtech, le gaspillage alimentaire
- Produits locaux et cantines scolaires
- Sensibilisation au réemploi, recyclage
- Gestion de la ressource en eau
- Animations autour de la rénovation énergétique
- Ecole du dehors

OUVERT JUSQU'AU
31/12/2024



GAL Auvergne
Rhône-Alpes
**ENTRE LACS
& MONTAGNES**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Appel à Projet : Favoriser et soutenir les itinérances douces du territoire

ENJEUX :

Renforcer l'hébergement à la nuitée le long des axes d'itinérance
Permettre une offre de services adaptée aux besoins des itinérants

PORTEURS DE PROJET

Publics et privés

ZOOM sur :

La création de nouveaux lits dont les aires de bivouac, campings,...

La création de haltes cyclo/équestres/pédestres, l'aide à l'accueil spécifique pour les socio pro
Services pour faciliter l'itinérance

SUBVENTION LEADER

Entre 15 000€ et 50 000€ en fonction du porteur de projet et de la nature du projet

CRITERES DE SELECTION

- ✓ Localisation du projet
- ✓ Classement/labellisation
- ✓ Caractère structurant du projet
- ✓ Mutualisation des équipements pour plusieurs types d'itinérances

Exemples de projets :

Création d'une aire de bivouac

Aire d'accueil spécifique pour l'itinérance équestre

Équipement d'un hébergeur « accueil vélo » ou équestre

Rénovation d'un gîte avec création de lits

Conciergerie pour les bagages

...

OUVERT JUSQU'AU
31/12/2024



GAL Auvergne
Rhône-Alpes
& ENTRE LACS
& MONTAGNES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Appel à Projet : Accès au logement pour les travailleurs et saisonniers du territoire

ENJEUX :

Accès aux logements pour les travailleurs du territoire
Réduire la vétusté des logements en location
Expérimenter de nouvelles formes d'habitat

PORTEURS DE PROJET

Publics et privés

ZOOM sur :

Logements saisonniers, jeunes travailleurs, logements pour des salariés d'une entreprise, logements communaux
Habitats légers pour les saisonniers...
Actions d'animation et de communication pour favoriser l'accès au logement

SUBVENTION LEADER

Entre 20 000€ et 50 000€ en fonction du porteur de projet et de la nature du projet

CRITERES DE SELECTION

- ✓ Favorise l'emploi local
- ✓ Réduit la vacance d'un bâti/friche
- ✓ Aspect qualitatif du logement
- ✓ Dimension expérimentale

Exemples de projets :

- Requalification d'une friche en logements locatifs sociaux*
- Sensibilisation en direction des propriétaires de locaux vacants*
- Accompagnement d'un collectif porteur d'un projet d'habitat participatif*
- Communication sur l'habitat intergénérationnel*
- Animation d'un collectif dans le cadre de logements inclusifs*

...



OUVERT JUSQU'AU
31/12/2024



GAL Auvergne
Rhône-Alpes
ENTRE LACS
& MONTAGNES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Appel à Projet : Coopération

ENJEUX :

- Enrichir la stratégie de développement locale par le partage de visions extérieures d'autres territoires français ou européens ;
- Mobiliser les acteurs locaux pour découvrir d'autres acteurs, d'autres cultures, d'autres méthodes et d'autres projets ;
- Faire émerger de nouvelles idées et des méthodologies différentes ;
- Monter des projets en commun pour ancrer des projets de développement local et élaborer des actions en synergie ;
- Renforcer la cohésion du territoire et l'ouverture à l'extérieur.

PORTEURS DE PROJET

Publics et privés

SUBVENTION LEADER

Entre 5 000€ (soutien préparatoire) et 30 000€ en fonction du porteur de projet et de la nature du projet



OUVERT JUSQU'AU
31/12/2024



GAL Auvergne
Rhône-Alpes
ENTRE LACS
& MONTAGNES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

